



## SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAS-LEON DU 14 MARS 2025

### Avis de la Commission Locale de l'Eau portant sur les enjeux du bassin Loire-Bretagne 2028/2033

Le 14 mars 2025, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas-Léon s'est réunie dans les locaux de la Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes sous la Présidence de Christophe BELE.

#### **Collège des représentants des Collectivités Territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (14 membres)**

##### Etaient présents ou représentés (pouvoir) :

- Guy TALOC représentant le Conseil Départemental du Finistère
- Gilles MOUNIER et Lucien KEREBEL représentant Pays d'Iroise Communauté
- Christophe BELE (Président de la CLE) représentant la Communauté Lesneven Côte des Légendes
- Nathalie CHALINE représentant Brest Métropole a donné pouvoir au Président de la CLE

##### Excusés :

- Conseil Régional de Bretagne (Régine ROUE)
- Haut Léon Communauté (Éric PENNEC)
- Pays d'Iroise Communauté (Marguerite LAMOUR)
- Communauté de communes du Pays des Abers (Marie-Annick CREAC'HCADDEC, Roger TALARMAIN, Monique LOAEC)
- Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes (Raphael RAPIN, René PAUGAM, Michel TANNE)

#### **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (7 membres)**

##### Etaient présents :

- la Chambre d'agriculture du Finistère représentée par Julien CABON
- la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne occidentale représentée par Franck MEUNIER (Directeur usine Laita Ploudaniel)
- l'Association Eau et rivières de Bretagne représentée par Jean-Yves PIRIOU
- le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne nord représenté par Sylvain HUCHETTE

##### Excusés :

- Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Yves CHAIGNEAU)
- Association des consommateurs (Gilbert LE MAIGNAN)
- Propriétaires fonciers (membre à désigner)

Voix consultative & Excusé : le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère

#### **Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat (7 membres)**

##### Etaient présents ou représentés :

- Chef de la MISEN du Finistère
- Délégation territoriale du Finistère de l'Agence Régionale de Santé
- Office Français de la biodiversité

##### Excusés :

- Préfet de la Région Centre
- Préfet du Finistère
- Délégation Régionale de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Parc Marin d'Iroise

Autres participants :

- Joel PASCOET : Conseiller délégué environnement commune de Guissény
- Myriam DIASCORN : Directrice pôle environnement CCPA
- Paulien RICHARD : Responsable milieux aquatiques & qualité des eaux CCPI
- Charlotte Cariou : Chargée de projet zones humides et qualité des eaux SEBL

**OBJET DE LA CONSULTATION :**

Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État élaborent les futurs plans de gestion des eaux (SDAGE) et risques d'inondations (PGRI) en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau. La consultation est organisée par la Préfète coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne et le Comité de bassin Loire-Bretagne qui souhaitent connaître l'avis des acteurs de l'eau quant aux 8 enjeux identifiés (questions importantes) pour élaborer ces futurs plans de gestion 2028-2033.

Les assemblées dont font parties les Commissions Locales de l'Eau sont consultées jusqu'au 25 mars 2025 sur les 8 enjeux ci-dessous mentionnés et les premières pistes identifiées pour y répondre.

- **Enjeu 1** : Climat La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
- **Enjeu 2** : Connaissance La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures
- **Enjeu 3** : Gouvernance Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
- **Enjeu 4** : Les milieux aquatiques La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
- **Enjeu 5** : Quantité La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
- **Enjeu 6** : Qualité Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
- **Enjeu 7** : Littoral La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines
- **Enjeu 8** : Inondations Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Les questions posées aux assemblées sont les suivantes :

- Etes-vous d'accord avec les pistes d'actions qui sont identifiées pour répondre aux enjeux ?
- Avez-vous des suggestions/pistes d'actions complémentaires qui ne sont pas citées dans le document ?
- Avez-vous des remarques sur le programme de travail ?

**Cette consultation est organisée exclusivement en ligne (questionnaire).**

## AVIS DE LA CLE BAS-LEON :

### **Enjeu 1 : Climat - La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique**

La CLE approuve les 5 grands principes structurants identifiés et les 3 conditions de réussite sous-jacentes. Elle souligne la nécessité de :

- Renforcer la protection et la restauration des fonctionnalités des milieux naturels et aquatiques (cours d'eau, zones humides,...), du bocage (haies, arbre,...), des sols tant en milieu rural qu'urbain. Elle insiste sur la nécessité de gérer et d'entretenir ces milieux du fait du rôle fondamental qu'ils jouent (infiltration, épuration, stockage) mais également de valoriser ces pratiques à la juste valeur des services rendus par le maintien de ces espaces. La pérennisation des systèmes herbagés est également jugée fondamentale pour l'avenir. Ces différents axes contribuent à répondre aux enjeux d'atténuation pour faire face aux évolutions climatiques.
- Prendre en compte l'acceptabilité des milieux récepteur du fait des évolutions climatiques récentes,
- Ne pas faire de la compensation un droit à dégrader,
- Intégrer dans l'aménagement du territoire des solutions visant à d'adaptation,
- Mieux considérer l'impact du changement climatique sur le littoral et les estuaires en termes d'écologie (diversité d'algues, espèces invasives, acidification, ...) et d'activités marines.

La CLE souhaite relayer des solutions d'atténuation telles que les aides à la décarbonation des stations d'eau potable et des stations d'épuration, la récupération des calories des eaux usées, l'augmentation des capacités de stockage du CO2 par les zones humides, les systèmes herbagers, les plantations de haies. Il faudra miser sur des solutions basées sur la nature (systèmes tampons, zones humides, renaturation...).

En matière d'adaptation, adapter l'urbanisation et l'agriculture aux risques de sécheresses, aux risques d'inondations, aux risques de submersions marines, à la montée du niveau marin et du biseau salé semble fondamental.

L'axe de sobriété est lui aussi fondamental pour répondre aux enjeux climatiques.

### **Enjeu 2 : Connaissance - La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures**

*Le préalable de la connaissance est jugé fondamental par la CLE.*

La CLE souligne la nécessité de :

- Donner aux territoires les moyens nécessaires pour développer leurs connaissances notamment sur l'origine des pollutions terrestres et marines (estuaires et littoral), sur leurs modes de transfert, et pour produire les données nécessaires notamment sur les petits bassins versants littoraux,
- Développer la métrologie (réseau DREAL notamment) pour pallier aux déficits de connaissance locale en hydrologie (réseaux de mesures des débits à déployer),
- Mieux connaître et suivre la qualité des eaux et des écosystèmes des estuaires et évaluer les niveaux de débits en eau douce nécessaires à la conchyliculture,
- Se doter des moyens nécessaires pour informer et sensibiliser pour faire prendre conscience et accompagner les changements :
  - Intensifier la sensibilisation du jeune public au travers d'animation scolaires
  - Sensibiliser et accompagner les changements : s'impliquer activement au sein des formations professionnalisantes (agriculture,...)
- Evaluer le coût des effets de l'inaction par rapport au coût des actions mises en place,

- Soutenir la recherche au travers de l'organisme scientifique du CRESEB dont le rôle est de faire l'interface entre collectivités/SAGE/opérateurs techniques/scientifiques pour apporter les réponses en matière de connaissance et expérimenter-mener les études visant à mieux comprendre le fonctionnement des aquifères.

### **Enjeu 3 : Gouvernance - Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau**

La CLE souligne la nécessité de :

- Agir à une échelle cohérente celle de l'échelle hydrographique (le bassin versant),
- Renforcer la transversalité dans les politiques publiques,
- Mieux intégrer les objectifs des SAGE dans les politiques publiques territoriales (SCOT, PLUi, aménagement agricole, ...).
- Intégrer un volet maritime dans les SCOT ainsi que l'objectif de bon état des eaux dans les Aires Marines Protégées,
- Poursuivre la mutualisation pour rationaliser les coûts et rechercher l'efficacité,
- Disposer de sources de financement suffisantes et à la hauteur des défis environnementaux.

### **Enjeu 4 : Les milieux aquatiques - La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau**

La CLE souligne la nécessité de :

- Renforcer la préservation voir restaurer les fonctionnalités (protéger/régénérer) des milieux naturels, aquatiques (cours d'eau, zones humides,...) terrestres et côtiers, du bocage (haies, arbre), des sols en milieu urbain et rural,
- Favoriser la gestion et l'entretien des zones humides, des zones naturelles et fonds de vallées délaissés,
- Compenser/valoriser pour soutenir les actions visant à préserver les fonctionnalités des espaces naturels et humides (infiltration, épuration, stockage) délaissés au regard des services rendus par ces derniers. La CLE souligne que les actions préventives sont en tous points bien plus avantageuses que les actions curatives (environnementalement, économiquement, ...),
- Maintenir les élevages laitiers garant de la pérennité des espaces en herbe,
- Ne pas faire de la compensation un droit à dégrader,
- Poursuivre l'information, tous publics confondus, sur les services rendus par les solutions fondées sur la nature, les promouvoir et les valoriser financièrement à la hauteur des bénéfices rendus pour la société,
- Mettre à disposition des territoires les sources de financement nécessaires à leur protection/restauration.

### **Enjeu 5 : Quantité - La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau**

*En préambule, la CLE souligne que la préservation des milieux est tout aussi prioritaire que l'alimentation en eau potable : le grand cycle et le petit cycle de l'eau étant interdépendants.*

La CLE souligne la nécessité de :

- Mettre en place une métrologie et communiquer les données afin de quantifier les prélèvements effectués dans le cadre d'une activité professionnelle pour permettre d'atteindre, dans de bonnes conditions, l'objectif de -10% de prélèvements à horizon 2030,

- Encourager/favoriser, tous usages confondus, les pratiques ayant pour objectif de faire des économies d'eau, de réduire les prélèvements pour notamment contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction de-10% à horizon 2030,
- Recenser/qualifier les ouvrages permettant le stockage d'eau pluviale (bassin pluvial,)),
- Réhabiliter, autant que possible, les ressources en eaux souterraines et réduire les volumes captés en surface pour préserver les besoins en eau des milieux naturels (terrestres et marins),
- Aménager pour infiltrer et stocker,
- Communiquer/sensibiliser sur la fragilité et la rareté de l'eau, la saisonnalité des enjeux, promouvoir la sobriété des usages, le changement des pratiques (mise en place de récupérateurs d'eau de pluie,...).

## Enjeu 6 : Qualité - Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

*Préambule : Dans le SDAGE en vigueur, l'enjeu « qualité de l'eau » est dispersé au sein de 4 chapitres. A l'avenir, dans un souci de simplification, cet enjeu fera l'objet d'un chapitre dédié. La CLE alerte sur le caractère majeur de ce chapitre notamment vis-à-vis de la directive cadre sur l'eau.*

*En effet, les objectifs de la DCE et du SDAGE étant essentiellement basés sur la qualité des eaux, il s'agit de ne pas minimiser ce chapitre essentiel. Les objectifs de bon état des masses d'eau doivent être traités à l'échelle des bassins versants et les objectifs des SAGE doivent s'imposer aux collectivités et aux professionnels. Les écosystèmes des milieux naturels sont à la fois protecteurs de la qualité des eaux et peuvent être victimes des pollutions affectant la biodiversité ; il s'agit donc de préserver voire restaurer les deux à la fois.*

La CLE souligne la nécessité de :

- Faire de la préservation des capacités auto-épuratoires et de stockage des milieux une priorité,
- Accompagner aux changements, promouvoir les alternatives et expérimenter,
- Prendre en compte l'acceptabilité des milieux récepteur du fait des évolutions climatiques récentes,
- Poursuivre la sensibilisation pour prévenir la dégradation des milieux et masses d'eau,
- Rémunérer les pratiques vertueuses à leur juste valeur.

## Enjeu 7 : Littoral - La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

La CLE souligne la nécessité de :

- Promouvoir et sensibiliser sur les bonnes pratiques tous publics confondus pour préserver les milieux,
- Renforcer le lien terre/mer dans les SAGE étroitement corrélé à l'enjeu « qualité de l'eau » : le littoral étant le réceptacle du bassin versant,
- Intégrer systématiquement un représentant des acteurs du milieu marin au sein des CLE,
- Mieux comprendre l'origine des pollutions marines (terrestres et marines),
- Mieux prendre en compte l'impact des évolutions climatiques sur la conchyliculture,
- Renforcer les partenariats avec les Parcs naturels marins (associant les enjeux reconquête de la qualité des eaux littorales et biodiversité marine) et les associer systématiquement aux travaux des CLE.

## QUESTIONS GENERALES

**Le calendrier et le programme de travail vous paraissent-ils clairs ?**

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

- Oui
- Non

- Ne se prononce pas

**Quel est l'avis global de votre assemblée sur le projet des enjeux du Sdage 2028-2033 ?**

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Ne se prononce pas

**REMARQUE :**

- ➔ **Un problème de planning est mentionné. En effet, l'état des lieux arrive après la consultation sur les enjeux alors que les enjeux devraient découler de l'état des lieux.**

### **Enjeu 8 : Inondations - Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI 2028-2033)**

La CLE souligne la nécessité de :

- ➔ Aménager en faveur de l'infiltration de l'eau (aménagements visant à : désimperméabiliser, ralentir les écoulements, promouvoir les plantations et la préservation des milieux)
- ➔ Développer la culture du risque
- ➔ Renforcer le rôle d'information de l'administration sur les pratiques à adopter (entretien des fossés pour faciliter les écoulements, ...)

### **QUESTIONS GENERALES**

**La liste des territoires à risque important d'inondation**

Avez-vous des observations sur la liste des territoires à risque important d'inondation ?

- Oui : lesquelles ?
- Non

**Observations supplémentaires**

Souhaitez-vous faire d'autres observations ?

- Oui : lesquelles ?
- Non

**Quel est l'avis global de votre assemblée sur le plan de gestion des risques inondation 2028-2033 ?**

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Ne se prononce pas

**Le calendrier et le programme de travail vous paraissent-ils clairs ?**

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

**Évaluation préliminaire des risques d'inondation**

Avez-vous des observations sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation ?

- Oui : lesquelles ?
- Non